

## **Réforme des arrondissements ecclésiastiques – rapport sur la consultation**

### **I. Bilan**

Nous avons reçu soixante-huit réactions en tout.

La plupart des arrondissements ecclésiastiques actuels ont participé à la consultation. De nombreuses paroisses et paroisses générales ont aussi saisi cette occasion d'exprimer leur avis.

La réforme des arrondissements ecclésiastiques est accueillie favorablement. La plupart des instances ayant pris part à la consultation l'approuvent et saluent la plus grande marge de manœuvre qu'elle confère concernant les tâches et l'organisation. Des modifications et un complément d'information sont aussi demandés.

D'autre part, certains points évoqués sortent du cadre de cette consultation, comme la baisse des effectifs du Synode ecclésiastique.

Mais la plupart des instances s'en sont tenues aux thématiques de la consultation, ce qui contribue à faciliter l'évaluation.

### **II. Grandes lignes de la consultation**

#### **1. Subdivision et taille des arrondissements**

Le nouveau partage proposé est bien accepté dans l'ensemble; certaines instances approuvent expressément que les arrondissements ecclésiastiques soient calqués sur le territoire des arrondissements électoraux ou administratifs du canton. Des éclaircissements restent nécessaires ici et là. Le Conseil synodal va chercher avec les principaux concernés des solutions adaptées à leur région.

Certains arrondissements ecclésiastiques et certaines paroisses expriment des doutes concernant la taille des arrondissements, en craignant en particulier pour les coopérations mises en place, notamment entre paroisses plus petites, qui fonctionnent bien et qui pourraient se voir menacées par un regroupement au sein de nouvelles grandes unités urbaines ou péri-urbaines.

#### **2. Tâches des arrondissements**

Le fait que l'arrondissement doit assumer des tâches « dépassant les moyens dont dispose chaque paroisse » est critiqué par certaines instances ayant pris part à la consultation, qui craignent que cette formulation ne permette de transférer de nombreuses tâches aux arrondissements uniquement parce que leurs ressources dépassent celles des petites paroisses. Il convient donc de chercher une formulation plus adéquate.

Il est fortement contesté que des tâches puissent être transférées aux arrondissements non seulement par le Synode, mais aussi par le Conseil synodal, sans clarifier au préalable la question du financement.

Les avis sont partagés au sujet des tâches concrètes mentionnées dans le règlement concernant les arrondissements ecclésiastiques. Une majorité des participants estiment qu'aucune tâche particulière ne doit y être prévue en dehors des élections au Synode et de l'encouragement des coopérations. Par contre, la liberté accordée aux arrondissements d'ajouter d'autres tâches dans leur propre règlement est fort appréciée.

Certaines instances ayant pris part à la consultation se distancent clairement des tâches de coordination de la catéchèse spécialisée pour handicapés et de la consultation pour couples, partenaires et familles. Elles estiment que c'est au Conseil synodal d'en assumer la « coordination centrale ».

### **3. Forme d'organisation des arrondissements**

La liberté de choisir entre conférence des présidences et assemblée des délégués est saluée par une majorité. Seules trois réponses s'y opposent, dont deux plaident pour la seule conférence des présidences et une pour la seule assemblée des délégués. Quoi qu'il en soit, la majorité choisirait aujourd'hui plutôt une organisation de type conférence des présidences.

Certains regrettent que le nombre de voix ne soit pas automatiquement calculé selon la taille des paroisses. Sinon, plusieurs souhaitent que la consultation des paroisses les plus petites soit mieux garantie.

Une majorité se montre sceptique quant à une organisation dépourvue de comité, estimant qu'un simple bureau n'est pas suffisant.

### **4. Participation et intégration des membres du Synode ecclésiastique**

Plusieurs voix s'élèvent contre l'octroi du droit de vote aux membres du Synode ecclésiastique, considérant que celui-ci serait pesant et irait à l'encontre de l'allégement des structures souhaité.

### **III. Questions particulières et remarques**

Quantités de questions spécifiques ont été abordées qui entraîneraient pour certaines des changements dans le projet de règlement. Certaines suggestions soulèvent aussi des malentendus qui nécessitent d'être clarifiés directement avec les instances concernées.

D'autres propositions vont prendre toute leur importance lorsqu'il s'agira d'établir les règlements-types d'organisation (contrôle des finances, droit du personnel). A plusieurs reprises, de tels règlements sont réclamés par les arrondissements et les paroisses dès que le Synode aura pris sa décision définitive. Ils devraient contenir les différentes variantes possibles afin de favoriser concrètement la nouvelle organisation et sa mise en œuvre.

### **IV. Suite de la procédure**

Un groupe de travail est chargé de procéder à l'évaluation attentive des résultats de la consultation, en vérifiant les suggestions et en discutant avec les différentes instances ayant pris part à la consultation.

Compte tenu des réactions positives dans l'ensemble, la réforme pourra être soumise en première lecture au Synode lors de la session d'hiver 2010 (Règlement ecclésiastique et règlement d'arrondissement). Le Conseil synodal est confiant quant à la suite. Il estime que la réforme devrait pouvoir être mise en œuvre d'ici au début de 2013, avec la contribution active des arrondissements actuels.